

Critères suggérés pour choisir un entraîneur communautaire (c.-à-d. entraîneur qui ne fait pas partie du personnel enseignant)

Les écoles devraient tenir compte des éléments suivants avant de faire appel aux services d'un entraîneur communautaire :

- Le candidat fournit un formulaire de candidature dûment rempli (consultez le [Modèle de formulaire de candidature pour les entraîneurs communautaires](#)).
- Le candidat fournit deux références.
- Le candidat possède des compétences d'entraîneur. Pour les sports à risque plus élevé, ces compétences sont déterminées par l'une des expériences suivantes :
 - Avoir complété modules de formation multisport du PNCE Compétition – Introduction (s'il y a lieu, consulter les compétences de l'entraîneur indiquées sur la fiche d'activité en question)
 - Avoir complété une formation propre au sport du PNCE de niveau Instruction ou Compétition, ou l'ancien niveau 1 de formation technique
 - Avoir participé, au cours des trois dernières années, à un cours pratique ou à un atelier pertinent, offert par un instructeur compétent en la matière (par exemple, enseignement progressif des habiletés appropriées), durant lequel le thème de la sécurité a été abordé, tel qu'indiqué dans les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation.
 - Avoir été entraîneur de ce sport au cours des 3 dernières années avec les connaissances appropriées de l'activité en question (par exemple, enseignement progressif des habiletés) et des pratiques sécuritaires actuelles décrites dans les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation.
- Le candidat fournit une vérification de son casier judiciaire.

- Le candidat accepte une démarche de suivi de ses activités d'entraîneur (par exemple, un examen saisonnier).
- Le candidat accepte de se soumettre aux processus de résolution de problèmes et au code disciplinaire de l'école.
- Le candidat accepte de respecter toutes les politiques et les procédures pertinentes.
- Le candidat suit une séance d'orientation en compagnie de la direction d'école afin de se familiariser avec :
 - la philosophie d'entraînement de l'école;
 - les sections pertinentes des Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation;
 - les politiques de l'école concernant l'admissibilité académique;
 - le code de conduite de l'entraîneur et le code de comportement de l'élève;
 - les politiques de l'école concernant la supervision et les déplacements.
- Le candidat accepte d'assister à une rencontre des entraîneurs de l'école ou de l'association avant le début de la saison, au besoin.
- Le candidat accepte de communiquer régulièrement avec le superviseur désigné (par exemple, le coordonnateur communautaire de l'entraînement).